



# **Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage**

*Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement*

## **Douzième réunion du Conseil scientifique de la CMS**

*31 mars-3 avril 2004, Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni*

---

CMS/ScC12/Doc.2

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

*Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>1. <b>Remarques liminaires</b> L'allocation de bienvenue aux participants sera faite par le Dr. John Markland, Président du Scottish Natural Heritage. La réunion sera ouverte par le Prof. Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique de la CMS. Le Secrétariat fera également des remarques liminaires.</p>		
<p>2. <b>Adoption de l'ordre du jour</b> La réunion est invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et le calendrier et à faire toute proposition d'amendement avant leur adoption.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.1 CMS/ScC12/Doc.2.1</p>	
<p>3. <b>Développement d'une stratégie pour les travaux du Conseil scientifique</b></p> <p>3.1 <b>Structure suggérée pour la stratégie (à partir de l'atelier d'Edimbourg de novembre 2003)</b> Le Président présentera ce point en faisant un rapport sur les activités entreprises depuis COP7 en vue de l'élaboration d'une stratégie pour les travaux du Conseil scientifique de la CMS. Une proposition sur la structure et le contenu du document relatif à la stratégie qui figure dans le doc. CMS/ScC12/Doc.3 sera introduite pour examen. <b>Résultat escompté</b> : Accord sur la structure du document relatif à la stratégie. Accord sur la procédure et le calendrier pour l'achèvement du document (au cas où la réunion ne pourrait pas le finaliser).</p> <p>3.2 <b>Relations avec le Plan stratégique de la CMS et le rôle du Conseil scientifique</b> Le Président du groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS présentera le projet de Plan stratégique de la CMS 2006-2011. La réunion devrait faire des commentaires sur le projet de plan et examiner le rôle du Conseil scientifique dans sa mise en oeuvre. <b>Résultat escompté</b> : Avis du Conseil scientifique sur l'élaboration du Plan stratégique de la CMS. Recommandations sur le rôle du Conseil scientifique pour la mise en oeuvre de la stratégie.</p> <p>3.3 <b>Besoins concernant les rapports et exigences concernant la concentration sur les priorités de conservation</b> La réunion examinera les besoins en matière d'information pour mettre en oeuvre la stratégie et faire porter ses efforts sur les travaux de conservation. Les propositions sur la présentation et le contenu de nouveaux documents/rapports qui devront être préparés régulièrement et examinés au cours de réunions du Conseil scientifique seront introduites et débattues. <b>Résultat escompté</b> : Approbation de la présentation des nouveaux outils d'information. Accord sur la procédure pour le développement de leur contenu.</p> <p>3.4 <b>Modus operandi du Conseil scientifique</b> La réunion devrait débattre de la révision possible de son <i>modus operandi</i>. Elle sera saisie d'un document de travail rédigé par le Président. La création d'un groupe de travail Ad hoc sur le sujet, ou l'examen du sujet par un groupe de travail déjà existant sur les indicateurs de performance, sera envisagée. <b>Résultat escompté</b> : En fonction des progrès accomplis dans l'examen de ce point, accord sur des mécanismes revus pour le fonctionnement du Conseil, accord sur le mandat des Conseillers scientifiques dans leurs différentes capacités, révision du règlement intérieur du Conseil.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.3</p> <p>CMS/ScC12/Doc.4</p> <p>CMS/ScC12/Doc.3</p> <p>CMS/ScC12/Doc.3 CMS/ScC12/Inf.20</p>	

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p><b>4. Tâches du Conseil scientifique émanant notamment des résolutions, des recommandations et autres décisions de la Conférence des Parties</b></p> <p><b>4.1. Mesures concertées pour certaines espèces/certains groupes de l'Annexe I (Voir Rés. 3.2, 4.2, 5.1, 6.1 et 7.1)</b>  Il est envisagé que les travaux du Conseil au titre de ce point soient organisés dans des groupes de travail taxonomiques. Les correspondants pour les espèces fourniront une brève mise à jour de la situation des espèces en relation notamment avec les activités de la CMS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Mammifères terrestres</u>  Ongulés sahélo-sahariens (<i>Roseline Beudels</i>), (Voir Recommendation 6.3 de COP6), Gorille de montagne (<i>Roseline Beudels</i>), Cerf des Andes méridionales (<i>Roberto Schlatter</i>)</li> <li>● <u>Mammifères aquatiques</u>  Phoque moine (<i>Luis Mariano Gonzales</i>), Dauphin franciscana, Loutre du Chili, Loutre de mer (<i>Roberto Schlatter</i>)</li> <li>● <u>Oiseaux</u>  Grue de Sibérie (<i>Secrétariat</i>), Flamants des Andes (<i>Roberto Schlatter</i>), Oie des Andes à tête rousse (<i>Daniel Blanco</i>), Outarde houbara (<i>Hany Tatwany</i>), Grande outarde (<i>Attila Bankovics</i>), Courlis à bec grêle, Faucon crécerellette (<i>Pierre Devillers</i>), Phragmite aquatique, Erismature à tête blanche, Oie naine (<i>John O'Sullivan</i>), Fuligule nyroca (<i>Otars Opermanis</i>), Râle à miroir, Hirondelle bleue (<i>Pieter Botha</i>), Manchot de Humboldt (<i>Acero Villanes</i>)</li> <li>● <u>Reptiles</u>  Tortues marines (<i>Colin Limpus</i>)</li> </ul> <p>Les Conseillers sont invités à soumettre à l'avance leurs rapports par écrit au Secrétariat. A titre indicatif, les rapports ne devraient pas dépasser deux pages et devraient se concentrer sur (i) l'état actuel et les tendances de l'espèce, (ii) les menaces existantes et leur récentes variantes possibles, (iii) les progrès accomplis dans des initiatives relatives à la conservation entreprises depuis le dernier rapport (dont les changements intervenus dans le statut juridique de protection) et (iv) les mesures urgentes à prendre éventuellement. Les rapports écrits reçus avant la réunion auront été diffusés. Un nombre limité de rapports établis par le CMSC à la demande du Secrétariat sera également diffusé. Des recommandations pour les mesures de suivi feront l'objet d'un examen. Les correspondants pour les espèces nouvellement désignées pour des actions concertées par COP7 (Rés. 7.1) seront identifiés et des changements possibles dans les correspondants pour les autres espèces bénéficiant d'une "Action concertée" seront envisagés. Conformément à la procédure décidée par ScC11 pour l'identification et l'application d'actions concertées (Rapport de la 11<sup>ème</sup> réunion du Conseil scientifique de la CMS, Annexe III), des propositions éventuelles pour de nouvelles espèces à recommander pour des actions concertées feront l'objet d'un examen.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Le Conseil : notera les rapports oraux/écrits ; formulera des recommandations sur d'autres applications des actions concertées ; identifiera des espèces candidates possibles pour une action concertée.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.5</p>	
<p><b>4.2 Mesures de coopération pour les espèces de l'Annexe II (Voir Recommendations 5.2, 6.2 et 7.1)</b>  Il est envisagé que les travaux du Conseil au titre de ce point soient organisés dans des groupes de travail taxonomiques. Les correspondants pour les espèces fourniront une brève mise à jour sur la situation des espèces en relation notamment avec les activités de la CMS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Mammifères terrestres</u> : Eléphant d'Afrique (<i>Pierre Pfeffer et Roseline Beudels</i>)</li> <li>● <u>Mammifères aquatiques</u> : Dauphins d'Amérique du Sud (<i>Roberto Schlatter</i>)</li> </ul>	<p>CMS/ScC12/Doc.6  CMS/ScC12/Doc.7</p>	

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Oiseaux</u> : Rôle des genêts (<i>Colin Galbraith</i>), Caille (<i>Pierre Devillers</i> ; Cygne à cou noir (<i>Roberto Schlatter</i>); Albatros et Pétrels (<i>Barry Baker</i>) ; Manchot du Cap (<i>Pieter Botha</i>)</li> <li>• <u>Poissons</u> : Requin baleine (<i>Carlo Custodio</i>), Esturgeons et “paddle fishes” (<i>Rainer Blanke</i>).</li> </ul> <p>Les Conseillers sont invités à soumettre à l'avance leurs rapports par écrit au Secrétariat. A titre indicatif, les rapports ne devraient pas dépasser deux pages et devraient se concentrer sur (i) l'état actuel et les tendances de l'espèce, (ii) les menaces existantes et leur récentes variantes possibles, (iii) les progrès accomplis dans des initiatives relatives à la conservation entreprises depuis le dernier rapport (dont les changements intervenus dans le statut juridique de protection) et (iv) les mesures urgentes à prendre éventuellement. Les rapports écrits reçus avant la réunion auront été diffusés. Des recommandations pour des mesures de suivi feront l'objet d'un examen. Les correspondants pour les espèces nouvellement désignées par COP7 pour des mesures de coopération (Rec. 7.1) seront identifiés et des changements possibles de correspondants pour des espèces bénéficiant “de mesures de coopération” seront examinés. Un débat général devrait avoir lieu sur l'application de cet outil à ce jour et sur la façon d'améliorer son efficacité et d'assurer des mesures de suivi. Les critères pour l'identification d'espèces qui seront proposés à la COP pour des mesures de coopération seront débattus et approuvés. Un réexamen de la liste des mesures de coopérations sera entrepris sur la base des conclusions du débat général.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Le Conseil : notera les rapports oraux/écrits ; formulera des directives générales et des recommandations spécifiques sur la poursuite de l'application de mesures de coopération ; établira des critères pour l'identification des espèces bénéficiant de mesures de coopération.</p>		
<p>4.3 <b>Autres résolutions et recommandations (non-encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)</b></p> <p>(a) <b>Résolution 7.2 : Evaluation de l'impact</b>  En référence à la Résolution 7.2, para.7, la réunion devrait examiner la disponibilité présente de directives internationales pertinentes dans le domaine de l'EIA, identifier les lacunes possibles relatives aux intérêts des espèces migratrices et évaluer les besoins pour élaborer d'autres directives concernant les espèces migratrices. La réunion sera saisie d'un document de travail préparé par le Secrétariat.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Recommandation par le Conseil de la nécessité éventuelle d'élaborer d'autres directives sur l'EIA concernant les espèces migratrices et les mesures de suivi, selon le cas.</p>	CMS/ScC12/Doc.8	
<p>(b) <b>Résolution 7.4 Electrocutation et oiseaux migrateurs</b>  La Rés. 7.4 demande au Secrétariat de réunir plus de renseignements sur les collisions et les électrocutions sur les lignes électriques des infrastructures du chemin de fer et autres questions connexes. La réunion devrait examiner et mettre au point le sujet d'une étude qui devrait être commandée par le Secrétariat. La réunion sera saisie d'un document de travail préparé par le Secrétariat.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Accord sur le sujet de l'étude.</p>	CMS/ScC12/Doc.9	

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>(c) <b>Eoliennes et espèces migratrices</b>            La Rés. 7.5 demande au Conseil scientifique d'évaluer les menaces existantes et potentielles des éoliennes installées offshore envers les mammifères et les oiseaux migrateurs, y compris leurs habitats et leurs sources de nourriture, et de mettre au point des directives spécifiques pour la réalisation de ces installations. Le Conseil devrait débattre du problème et décider comment procéder. La réunion sera saisie d'un document de travail préparé par le Secrétariat et comportant une étude préliminaire du problème ainsi qu'un projet d'une étude d'impact des installations offshore d'éoliennes sur les oiseaux et les mammifères marins.  <i>Résultat escompté</i> : Des mesures de suivi et un accord sur le sujet.</p>	CMS/ScC12/Doc.10	
<p>(d) <b>Résolution 6.2 et Recommandation 7.2 : Prises accidentelles</b>            La réunion examinera les progrès accomplis sur ce point depuis la 12ème réunion et débatera de la façon de poursuivre la question. Les documents pertinents reçus avant la réunion auront été diffusés.  <i>Résultat escompté</i> : Directive sur la poursuite possible des travaux.</p>	CMS/ScC12/Inf.10	
<p>5. <b>Propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention à COP8</b>            Il est envisagé que les travaux du Conseil au titre de ce point soient organisés en groupes de travail taxonomiques. La réunion sera saisie de projets de propositions pour l'inscription sur les listes des Annexes de la CMS d'un certain nombre d'espèces de chauves-souris et du cerf de Boukhara, propositions préparées à la demande du Secrétariat. D'autres propositions éventuelles reçues des membres du Conseil auront été également diffusées. Les Conseillers scientifiques sont invités à fournir un avis sur les mérites des propositions. Les propositions considérées comme adéquates par la réunion seront présentées aux Etats de l'aire de répartition Parties pour une soumission officielle possible à COP8.  <i>Résultat escompté</i> : Recommandation sur l'acceptabilité des propositions examinées.</p>	CMS/ScC12/Doc.11 CMS/ScC12/Doc.12	
<p>6. <b>Progrès accomplis sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique</b></p> <p>6.1 <b>Nouveaux Accords possibles</b>            La réunion sera saisie de la version révisée d'une étude de faisabilité sur la mise au point de nouveaux Accords régionaux pour les chauves-souris. L'étude devrait être présentée par son auteur, Mr Anthony Hutson. La réunion devrait examiner les résolutions de la VIème Conférence mondiale sur les oiseaux de proie et les rapaces nocturnes (Budapest, 18-23 mai 2003) concernant la mise au point d'un Accord multilatéral sur la conservation des rapaces migrateurs d'Afrique-Eurasie et d'un outil spécifique sur la conservation du "Aigle pomarin".            Les progrès accomplis dans des initiatives en cours feront l'objet d'un rapport par le Secrétariat et/ou les membres du Conseil.  <i>Résultat escompté</i> : Avis du Conseil sur la poursuite possible de l'élaboration des Accords ci-dessus mentionnés et d'autres éventuellement.</p>	CMS/ScC12/Doc.13 CMS/ScC12/Doc.14	
<p>6.2 <b>Petits projets financés par la CMS</b></p> <p>(a) <b>Rapport d'avancement des travaux du Secrétariat sur des projets déjà réalisés et en cours</b>            Le Secrétariat et, le cas échéant, des Conseillers à titre individuel fourniront un aperçu sur l'état des projets actuellement en cours ou récemment achevés.</p>	CMS/ScC12/Doc.15	

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p><b>(b) Nouvelles propositions de projets</b>  La réunion examinera des propositions de projets de conservation/recherche susceptibles d'être financés par le Fonds d'affectation spécial de la CMS. Les Conseillers sont invités à faire parvenir au Secrétariat bien avant la réunion toute proposition écrite qu'ils pourraient avoir reçue ou rédigée eux-mêmes. Les propositions écrites dont la réunion aura été saisie auront été diffusées. La réunion sera priée d'examiner les propositions et d'en établir des priorités. Le cas échéant, des groupes de travail <i>ad hoc</i> seront créés à cet effet. <b>Résultat escompté</b> : Recommandation du Conseil sur des projets susceptibles d'être financés et leur degré de priorité.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.16  CMS/ScC12/Inf.9</p>	
<p><b>6.3 Objectif 2010 pour la diversité mondiale</b>  Dans la Résolution 7.10, la COP7 de la CMS a pris note de l'appel du Sommet mondial sur le développement durable pour une réduction significative du taux actuel de perte de la biodiversité pour 2010 (Objectif 2010). A sa 26ème réunion en juillet 2003, le Comité permanent a décidé que la CMS devrait participer au processus de développement d'1 ou de 2 indicateurs mondiaux sur les espèces migratrices pour mesurer les progrès de la CMS en vue d'atteindre l'Objectif 2010. Le Secrétariat a demandé au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) d'aider la CMS à entreprendre des travaux conceptuels à la fin de 2003. Le Conseil a été saisi du document du CMSC. <b>Résultat escompté</b> : Recommandation du Conseil sur la façon de procéder pour l'élaboration de (des) indicateur(s) mondial (mondiaux) et autres recommandations plus générales sur les prochaines étapes à prévoir pour atteindre l'Objectif 2010 de la CMS.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.17</p>	
<p><b>6.4 Liste des Etats de l'aire de répartition pour les espèces inscrites sur les listes des Annexes de la CMS</b>  La réunion sera saisie d'une version révisée des listes incorporant les espèces nouvellement inscrites sur les Annexes de la CMS par COP7 et tenant compte des nouvelles adhésions à la Convention depuis COP7. Le Conseil devrait examiner les listes, le cas échéant, et les finaliser. <b>Résultat escompté</b>: Mise au point définitive et approbation des listes par le Conseil.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.18</p>	
<p><b>6.5 Directives pour l'application des critères de la Liste Rouge de l'UICN aux échelons régionaux</b>  Le représentant de l'UICN présentera les directives. Le Conseil devrait en examiner la pertinence et les utiliser dans ses travaux.  <b>Résultat escompté</b> : Le Conseil prendra note des directives.</p>	<p>CMS/ScC12/Inf.11</p>	
<p><b>6.6 Obstacles artificiels à la migration et autres menaces à l'encontre des espèces migratrices et de leurs habitats</b>  Suite aux recommandations pertinentes de l'atelier qui s'est tenu à Edimbourg (27-28 novembre 2003) la réunion devrait examiner et finaliser le mandat pour les rapports d'examen sur l'impact des changements de climat et des obstacles artificiels à la migration des espèces migratrices.  Le Conseil devrait également examiner le rôle éventuel des espèces migratrices dans la transmission de maladies sur de longues distances. Le représentant de Wetlands International exposera le cas de la récente épidémie de peste aviaire dans la région asiatique. Les renseignements pertinents dont le Secrétariat pourrait éventuellement disposer seront diffusés.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.19  CMS/ScC12/Inf.21</p>	

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>Le rôle possible de la CMS et en particulier du Conseil pour aborder la question de l'empoisonnement des oiseaux par des plombs de chasse fera l'objet d'un examen. L'opportunité d'élaborer une résolution sur ce sujet pour examen au cours de COP8 fera l'objet d'un débat.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Accord sur un mandat pour des rapports d'examen sur l'impact des changements de climat et des obstacles artificiels à la migration. Recommandation sur la façon d'aborder les questions relatives aux espèces migratrices comme vecteurs de maladies et sur l'empoisonnement par des plombs de chasse.</p>		
<p><b>6.7 Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)</b></p> <p>La réunion sera saisie du rapport final du projet de recherche et de conservation financé par le gouvernement allemand qui a conduit à la création de GROMS. Elle sera invitée à examiner les progrès accomplis dans l'évolution de GROMS et, si possible, à faire des recommandations sur la façon dont le Conseil scientifique pourrait contribuer à son développement futur et à son entretien. Suite à la Résolution 7.8, on a envisagé la création d'un groupe consultatif visant à formuler des avis sur l'avenir de GROMS et sur son intégration dans le Plan de gestion de l'information de la CMS. La réunion est invitée à déterminer si le Conseil pourrait être représenté dans ce groupe et comment.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Le Conseil prendra note du rapport de GROMS. Il formulera éventuellement des recommandations sur le rôle du ScC pour le développement futur et l'entretien de GROMS. Identification possible d'une représentation du ScC dans le groupe de consultation.</p>		
<p><b>7. Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales</b></p> <p>Les Conseillers chargés du suivi des travaux d'autres conventions feront rapport sur leur évolution intéressant la CMS comme suit : Dr. Beudels (CDB SBSTTA), Dr. Perrin (CBI), Prof. Galbraith (CITES) et Mr. Baker (CCAMLR). En l'absence temporaire d'un Conseiller assurant la liaison avec la Convention Ramsar, on espère qu'un observateur du Bureau Ramsar fera rapport sur l'évolution des travaux pertinents de cette convention. La réunion sera invitée à se pencher sur le renouvellement des liaisons existantes ou à identifier les remplacements nécessaires. Il est proposé d'identifier de nouveaux conseillers de liaison pour les conventions/programmes suivants : Ramsar, UNESCO-MAB, Convention sur l'Héritage mondial.</p> <p>Le Secrétariat fera rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre de Mémoires de coopération et de Programmes communs de travaux déjà en place avec des OIG et ONG pertinentes, et l'élaboration de nouveaux. Le Conseil sera invité à débattre de sa contribution éventuelle à la réalisation de ces programmes.</p> <p>Le représentant du Millenium Ecosystem Assessment (MA) fera rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'initiative et fera des suggestions sur la poursuite de la participation du Conseil scientifique et de ses membres à cette initiative.</p> <p>La réunion devrait examiner l'élaboration possible d'un Mémoire de coopération avec l'Association internationale pour l'évaluation d'impact (IAIA). Un représentant de l'Association devrait participer à la réunion.</p> <p><b>Résultat escompté</b> : Le Conseil prendra note du rapport des Conseillers. Il assurera le remplacement/l'identification éventuel de nouveaux Conseillers de liaison. La réunion prendra note du rôle du Conseil dans la mise en oeuvre des Mémoires de coopération/Mémoires d'Accord/Programmes communs de travaux et fera éventuellement des suggestions sur la réalisation d'activités pertinentes.</p>	<p>CMS/ScC12/Doc.20  CMS/ScC12/Inf. 12  CMS/ScC12/Inf. 13  CMS/ScC12/Inf. 14  CMS/ScC12/Inf. 15  CMS/ScC12/Inf. 16  CMS/ScC12/Inf. 17  CMS/ScC12/Inf.18</p>	

Points de l'ordre du jour	Documents	Notes
<p>8. <b>Date et lieu de la 13ème réunion du Conseil scientifique</b>            La 13ème réunion du Conseil scientifique se tiendra conjointement avec la huitième session de la Conférence des Parties.            Le Secrétariat informera le Conseil des progrès accomplis concernant la détermination du lieu et des dates des deux évènements.</p>		
<p>9. <b>Questions diverses</b>            Toute autre question non couverte par l'ordre du jour peut être soulevée au titre de ce point.</p>		
<p>10. <b>Clôture de la réunion</b>            La réunion devrait être close le vendredi 2 avril 2004 avant 18h00.</p>		